



Porter plainte pour consultation des messages mails de mon ex

Par **Séb**, le **18/08/2009** à **15:01**

Bonjour,
J'ai un problème avec mon ex petite amie qui veut porter plainte contre moi pour avoir été sur son adresse email et avoir lu son contenu. explication! Tout allait très bien entre nous et nous avons échangés nos mot de passe pour ne rien se cacher. Du jour au lendemain elle me plaque et c'est a ce moment la que j'ai essayé de savoir le pourquoi du comment. je suis donc allé sur son adresse mail pour avoir des réponses. En gros elle me mentait sur toute la ligne et correspondais avec un autre. Il y a aussi plusieurs autre points sur lesquels elle ment pour je ne sais quelle raison. j'ai les Preuves de ses mensonges... J'en ai parlé a plusieurs amis autour de moi dont une, qui n'a rien trouvé de mieux a faire qua envoyer un mail a cette tierce personne pour le mettre au courant des agissements de mon ex. Depuis ce jour, je recois des menaces téléphonique et par sms aussi bien sur mon portable qu'au domicile de mes parents me disant qu'elle viendrait avec ses amis pour régler ce problème . Je ne souhaite pas aggraver la situation mais au contraire avoir la paix ! est ce que il est possible que ma mère porte plainte(puisque certain message sont a la maison)? Puis je aussi dépose plainte contre les menaces qu'elle profère contre moi alors que je cherchais la vérité ? Y'a t'il un autre moyen que la plainte pour résoudre ce problème qui devient très lourd ?
En espérant que vous puissiez m'aider le plus rapidement possible .
Bien cordialement
Séb

Par **frog**, le **18/08/2009** à **16:17**

Change de numéro, ça te fera des vacances à moindres frais. Pour la plainte, tant qu'elle ne monte pas elle même au créneau, ça ne sert pas à grand chose.

Par **Séb**, le **18/08/2009** à **16:28**

ca semble etre une possibilité simple et facile mais si elle monte au creneau, quel sont les risques, franchement a quoi je m'expose ???????